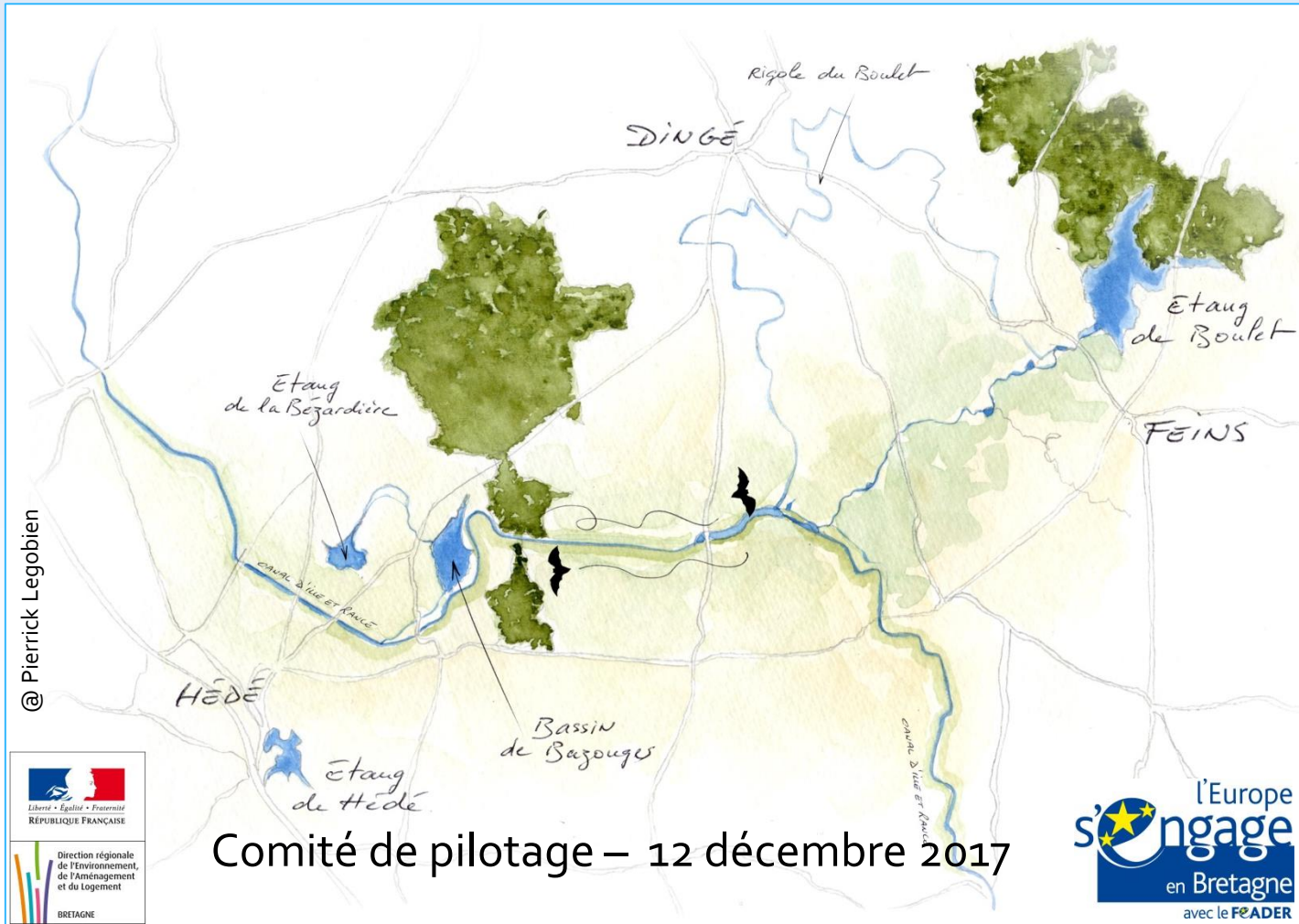


# Site Natura 2000 FR5300050 « Etangs du canal d'Ille-et-Rance »



Comité de pilotage – 12 décembre 2017



# Ordre du jour

- ❑ Informations relatives à l'actualité du site ;
- ❑ Avancement du projet de gestion des milieux naturels
- ❑ Retour sur les études naturalistes en 2017 et perspectives 2018 ;
- ❑ Prochains groupes de travail - Projet de révision du périmètre du site Natura 2000



# Informations diverses

- ❑ AOT barques et cabanes
- ❑ Gestion exceptionnelle des niveaux d'eau
- ❑ Projets de travaux sur les barrages des étangs
- ❑ Expo l'art dérive
- ❑ Projets de travaux sur la digue de Feins
- ❑ Plaque de présentation de la démarche Natura 2000



# Informations diverses

## AOT barques et cabanes

- Un groupe de travail spécifique aux AOT barques organisé par la Région Bretagne (propriétaire du DPF) s'est réuni le 12 octobre dernier





# Informations diverses

## Gestion exceptionnelle des niveaux d'eau

- ❑ Restrictions d'usages listés par arrêté sécheresse dès le 25 février (jusqu'au 1/11/17)
- ❑ Difficultés de gestion des niveaux d'eau des étangs

## Projets de travaux sur les barrages des étangs



# Informations diverses

## Expo l'Art dérive

- Parcours d'art éphémère, de land art, de photographies... sur les bords du canal Ille et Rance de Trévérien à Hédé du 26 mars au 23 avril 2016
- L'Art dérive a pour objectif de faire émerger une conscience collective du patrimoine local en permettant aux artistes de faire vivre le chemin de halage

03 PROJET  
**2018**  
Art Dérive

Sur les 3 étangs



1: Hédé



2: Bazouges



3: La bézardière



4: Les 11 écluses



**Nos réalisations  
ont du talent!**

**Du 1er mai au 23 septembre 2018 - Hédé - Nous!**







Comité de pilotage – 12 décembre 2017





# Informations diverses

## Projets de travaux sur la digue de Feins

- RD91 entre Feins et Marcillé Raoul traverse la partie est de l'étang du Boulet au droit d'une digue
- Désordres qui s'accroissent d'année en année :
  - dégradation de la chaussée de la RD91
  - déstabilisation et ruine partielle du parapet et du perré de la digue (déformations importantes, désolidarisation du parement en pierre, tassement général du remblai,...)
  - vieillissement de l'ouvrage hydraulique (déformations et rotation partielle des murs en retour, assise de la traverse désolidarisée,..)

A vertical photograph on the left side of the slide shows a green stem with several pink flowers. The flowers have a complex, multi-petaled structure. The background is a soft-focus green field.

# Informations diverses

## Projets de travaux sur la digue de Feins

- Etudes en cours par la Direction des Grands Travaux d'Infrastructures du Département (RD)
- Certificat de projet transmis à la DDTM – réglementation s'appliquant au projet :
  - Evaluation des incidences N2000
  - Dossier CNPN : destruction d'espèce protégée : Littorelle
- Etudes environnementales réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2018 – réalisation des travaux à l'été 2019



# Informations diverses

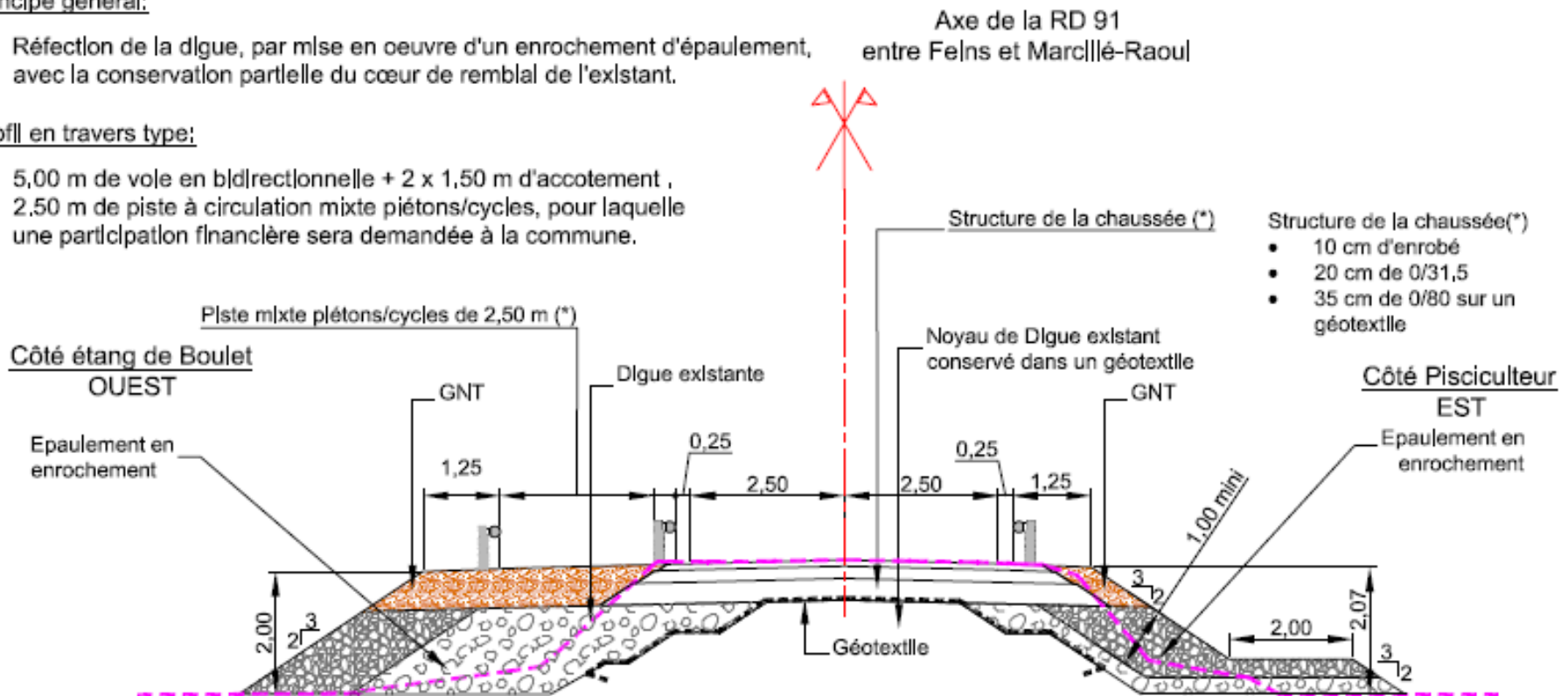
## Projets de travaux sur la digue de Feins

### Principe général:

- Réfection de la digue, par mise en oeuvre d'un enrochement d'épaulement, avec la conservation partielle du cœur de remblai de l'existant.

### Profil en travers type:

- 5,00 m de voie en bidirectionnelle + 2 x 1,50 m d'accotement ,
- 2,50 m de piste à circulation mixte piétons/cycles, pour laquelle une participation financière sera demandée à la commune.





## Une seule réglementation associée à Natura 2000 : L'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences vise à concilier les activités existantes et la préservation des espaces naturels en réduisant l'impact que peuvent avoir ces projets sur les milieux et les espèces.

Les projets ou activités soumis à évaluation des incidences sont ceux susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000 notamment :

- ceux déjà soumis à autorisation ou déclaration (au titre de la Loi sur l'eau, du code de l'urbanisme,...) et listés dans la liste nationale et la liste locale 1 ;
- ceux relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000 et inscrits sur la liste locale 2, définie à l'échelle régionale par arrêté préfectoral.

Pour la région Bretagne, sont concernés par la liste locale 2 les projets suivants, pour peu qu'ils soient situés en tout ou partie dans les sites Natura 2000 :

- > Premiers boisements (surface > 0,5 ha)
- > Retournement de prairies permanentes ou de landes
- > Installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit majeur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique
- > Création de plan d'eau permanent ou non (superficie > 500 m<sup>2</sup>)
- > Création d'un barrage de retenue (hauteur > 1 m)
- > Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais (surface > 100 m<sup>2</sup>)
- > Réalisation de réseaux de drainage (superficie > 1ha)
- > Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs
- > Travaux et aménagements sur des parois rocheuses
- > Mise en culture de dunes
- > Arrachage de haies
- > Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports
- > Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
- > Utilisation d'une hélicoptère terrestre

## En France, une démarche contractuelle

Chaque Etat est libre des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux exigences de la commission européenne.

### La France a fait le choix d'une gestion concertée et contractuelle des sites Natura 2000.

L'objectif est d'offrir la possibilité aux collectivités locales, aux acteurs locaux et aux usagers de s'impliquer et d'accompagner la gestion de leur territoire. Les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par les sites Natura 2000 n'ont aucune obligation d'adhérer à la démarche.

Le Document d'Objectifs ou Docob

Ce document de planification, élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, définit les enjeux de préservation du site ainsi que les objectifs à atteindre et les actions à mener.

## L'Animateur Natura 2000

L'animateur Natura 2000 assure la préservation des habitats et des espèces et mène les démarches de concertation sur le site Natura 2000.

Véritable relais sur le territoire, l'animateur Natura 2000 se tient à disposition des élus, acteurs et usagers du site pour apporter les informations nécessaires à la bonne prise en compte des enjeux du site Natura 2000.

## Pour toute question, contactez l'animateur du site

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
Armelle ANDRIEU - chargée de mission Natura 2000

1, Avenue de la Préfecture - CS 24218  
35042 RENNES CEDEX  
Tél: 02.99.02.20.73

E-Mail : [armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr](mailto:armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr)



## NATURA 2000

RESEAU EUROPEEN  
DE SITES NATURELS PROTEGES



Le réseau Natura 2000 regroupe les espaces semi-naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif d'assurer le maintien de la biodiversité en intégrant les exigences socio-culturelles et économiques du territoire, dans une démarche de **développement durable**.

Il permet de mobiliser des moyens et des compétences multiples au service du territoire et du patrimoine naturel.

## Un réseau basé sur deux directives



### La Directive « Oiseaux » de 1979

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) permettent la protection des espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe (intérêt communautaire).



### La Directive « Habitats, Faune, Flore » De 1992

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont pour but de maintenir ou restaurer les milieux naturels et les espèces végétales et animales qualifiés d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

*NB : Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces Directives, ou au titre des deux Directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.*

Différents outils contractuels sont à disposition des propriétaires et exploitants qui souhaitent s'impliquer dans la démarche.

### Les contrats Natura 2000

Permettent la mise en œuvre, sur 5 ans, d'actions de gestion des milieux naturels par les propriétaires et exploitants des parcelles situées sur un site Natura 2000. Les surcoûts engendrés par les travaux sont subventionnés, généralement à 100 %, grâce à des fonds nationaux et européens.

Les travaux engagés doivent correspondre aux actions de gestion prévues par le Document d'Objectifs du site

### La charte Natura 2000

Regroupe un ensemble de recommandations pour une gestion adaptée et durable des milieux naturels. Les engagements prévus par la Charte Natura 2000 n'engagent pas de surcoûts pour la gestion mais consistent plutôt en des pratiques respectueuses de l'environnement. L'adhésion à la charte n'implique donc pas de contrepartie financière.

Toute personne titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 de ce site pour 5 à 10 ans.

*Pour plus d'informations sur ces différents leviers financiers liés à Natura 2000, n'hésitez pas à vous rapprocher de la structure animatrice du site Natura 2000.*

Je suis propriétaire privé, public, exploitant agricole, autre...

Ma parcelle se situe ...

AU SEIN D'UN SITE NATURA 2000

En dehors d'un site Natura 2000

Je ne souhaite pas participer à la démarche N2000

Je souhaite uniquement m'engager moralement sur des

Je souhaite participer à la démarche Natura 2000 et m'impliquer volontairement

Je poursuis mes activités telle que je le souhaite dans la limite de la réglementation et en particulier des évaluations d'incidences Natura 2000

Je contacte l'animatrice Natura 2000 et signe la charte N2000

Je contacte l'animatrice Natura 2000 et m'engage dans un contrat N2000 (propriétaire privé ou public) ou dans une MAEC (exploitants agricole)

Des outils contractuels adaptés aux pratiques agricoles :

### Les Mesures Agri-Environnementales

Les mesures agri-environnementales et climatiques sont similaires aux contrats Natura 2000 mais conclues avec des exploitants agricoles. Ces MAEC, proposées sur cinq ans dans le cadre de la PAC et du Programme de Développement Rural Breton, visent à soutenir des pratiques agricoles adaptées aux habitats semi-naturels des sites Natura 2000.

Pour le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance, les MAEC proposées sont

- Gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation
- Amélioration de la pression de pâturage
- ...

L'adhésion aux engagements de la charte Natura 2000 constitue une démarche volontaire et contractuelle.

# Avancement du projet de gestion des milieux naturels


- Proposition globale de travaux à réaliser sur les étangs sur une période de 5 ans avec possibilité ou non de mobiliser des financements dans le cadre de contrats Natura 2000.





**Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang de Hédé**  
**Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne**




 Périmètre du site Natura 2000


**Proposition d'actions de gestion**

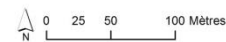
 Abattage de peupliers

 Création d'accès pour la pêche et la mise à l'eau d'embarcation

 Création et matérialisation de zones de stationnement

 Mise en défens


 Gestion des espèces invasives






Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang de la Bézardière  
Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne



 Périmètre du site Natura 2000


**Proposition d'actions de gestion**

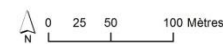
 Evacuation des déchets

 Création de mare

 Restauration de mare

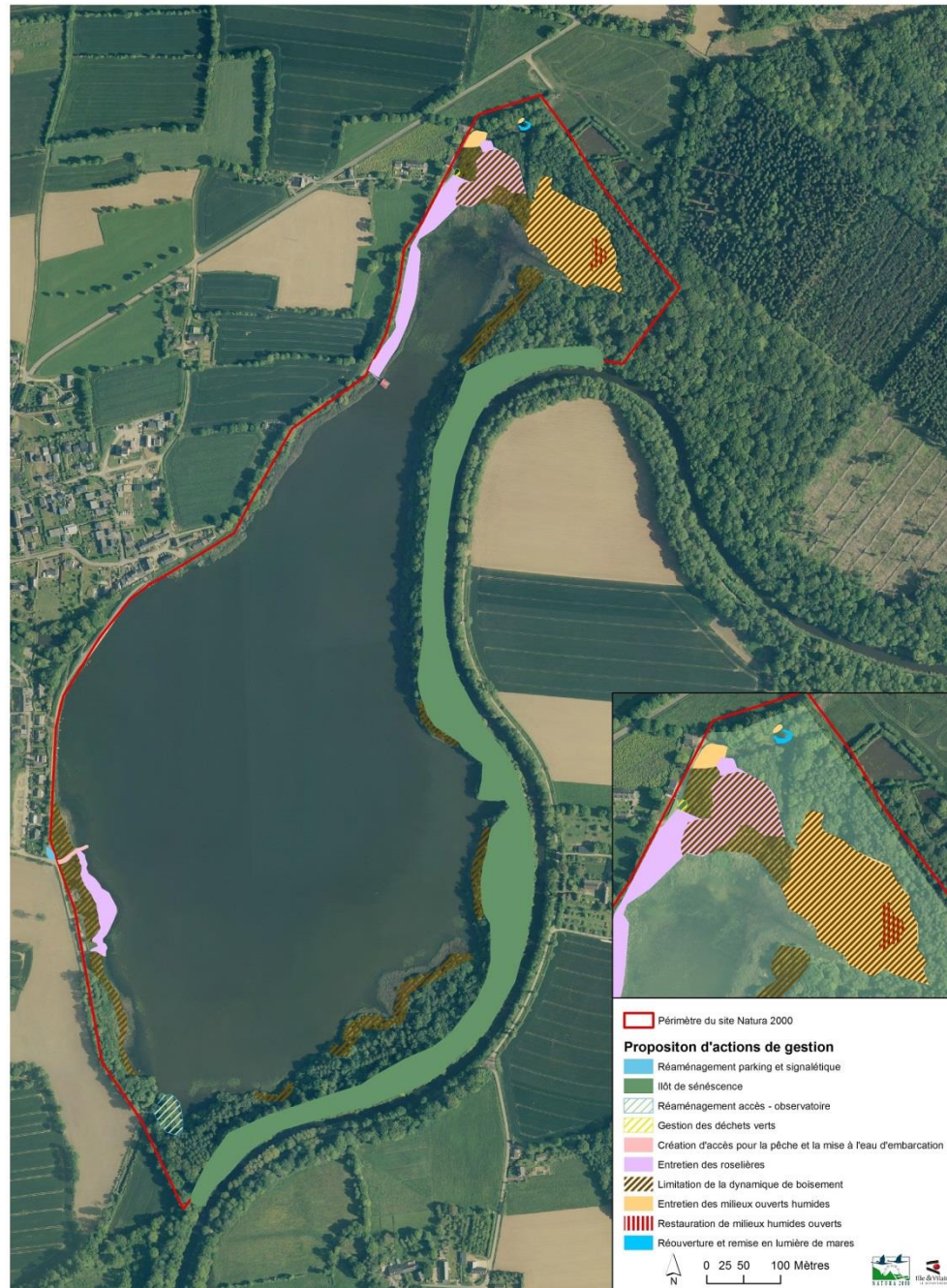
 Désenvasement noues

 Limitation de la dynamique de boisement



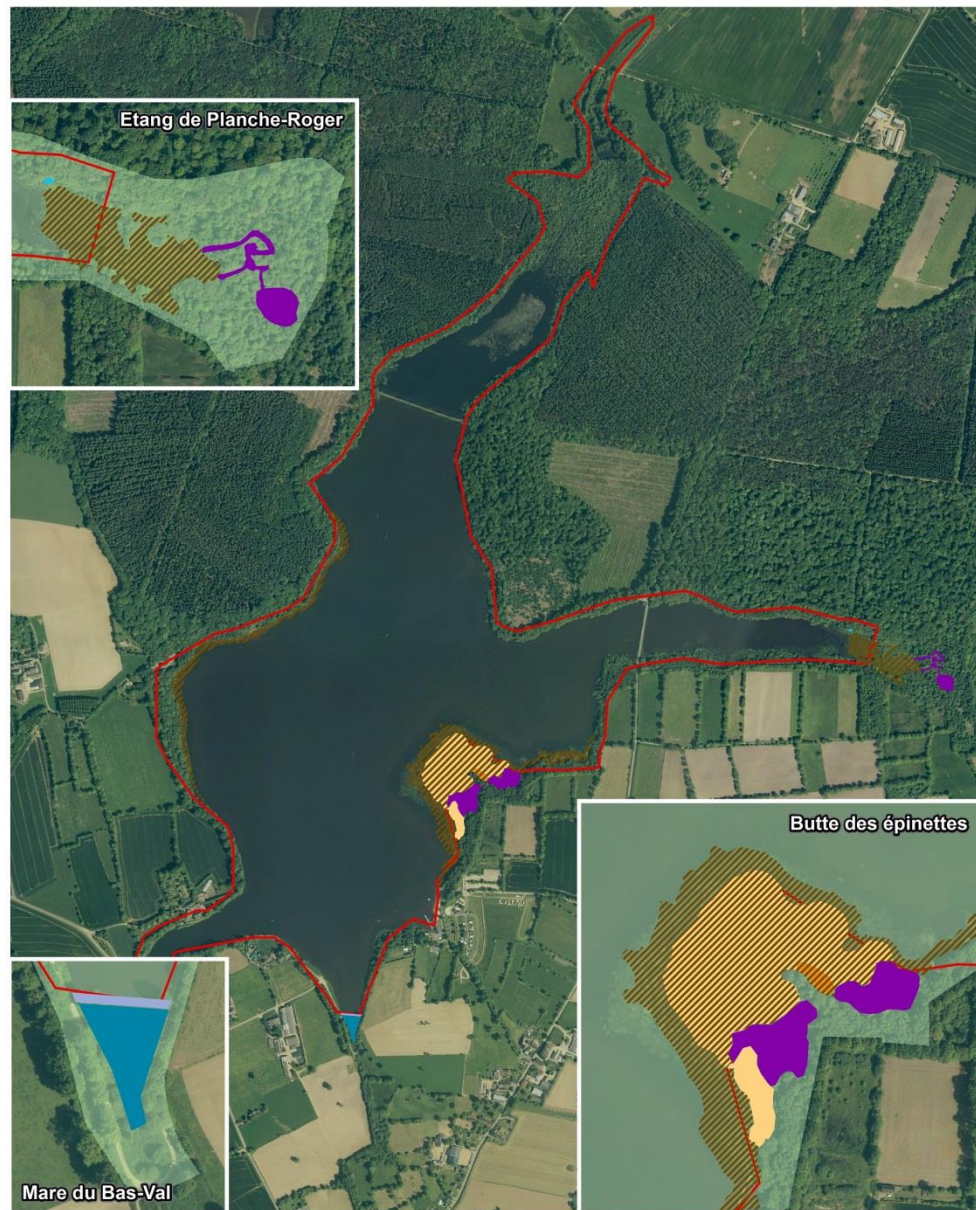


Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang de Bazouges  
 Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne






Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang du Boulet  
 Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne



**Proposition d'actions de gestion**

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|  | Réouverture et remise en lumière de mares |  | Réouverture et reconnection de clairières    |
|  | Restauration de mare                      |  | Entretien des milieux ouverts humides        |
|  | Limitation de la dynamique de boisement   |  | Restauration d'un étang sans faune piscicole |
|   |   |  | Restauration de la digue                     |

 Périmètre du site Natura 2000

0 50 100 200 Mètres



# Proposition de travaux d'entretien des milieux

- ❑ Demande de prise en considération interne à la DDVN
- ❑ Décision en comité de programmation de la Région en janvier 2018 → Dépôt d'un projet de contrat Natura 2000 pour les actions finançables et situés à l'intérieur du périmètre Natura 2000





| Opération   | 2018              | 2019               | 2020               |
|---|-------------------|--------------------|--------------------|
| <b>étang de Hédé</b>                                  |                   |                    |                    |
| Accès pour les embarcations                           | 1 000.00 €        |                    |                    |
| Mise en défens  | 750.00 €          |                    |                    |
| Gestion des espèces invasives                         | 500.00 €          |                    |                    |
| Création et matérialisation de zones de stationnement | 5 000.00 €        |                    |                    |
| <b>SOUS TOTAL</b>                                     | <b>7 250.00 €</b> | <b>- €</b>         | <b>- €</b>         |
| <b>étang de Bézardière</b>                            |                   |                    |                    |
| Désenvasement des noues                               |                   | 5 000.00 €         |                    |
| Limitation de la dynamique de boisement               |                   | 3 000.00 €         |                    |
| Restauration de mare                                  |                   | 500.00 €           |                    |
| Création d'une mare                                   |                   |                    | 1 000.00 €         |
| <b>SOUS TOTAL</b>                                     | <b>- €</b>        | <b>8 500.00 €</b>  | <b>1 000.00 €</b>  |
| <b>étang de Bazouges</b>                              |                   |                    |                    |
| Entretien des roselières                              |                   | 1 000.00 €         |                    |
| Limitation de la dynamique de boisement               |                   | 5 000.00 €         |                    |
| Restauration des milieux ouverts humides              |                   | 5 000.00 €         |                    |
| Entretien des milieux ouverts humides                 |                   | 5 000.00 €         |                    |
| Réouverture et remise en lumière de mares             |                   | 500.00 €           |                    |
| Création d'accès pour les embarcations                | 1 000.00 €        |                    |                    |
| <b>SOUS TOTAL</b>                                     | <b>1 000.00 €</b> | <b>33 500.00 €</b> | <b>2 000.00 €</b>  |
| <b>étang du Boulet</b>                                |                   |                    |                    |
| Limitation de la dynamique de boisement               |                   |                    | 10 000.00 €        |
| Restauration des milieux ouverts humides              |                   |                    | 10 000.00 €        |
| Réouverture et remise en lumière de mares             |                   |                    | 500.00 €           |
| Réouverture et reconnexion de clairières              |                   |                    | 1 000.00 €         |
| Entretien des milieux ouverts humides                 |                   |                    | 4 000.00 €         |
| <b>SOUS TOTAL</b>                                     | <b>- €</b>        | <b>- €</b>         | <b>25 500.00 €</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>8 250.00 €</b> | <b>33 500.00 €</b> | <b>27 500.00 €</b> |



# Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

- Retour sur les études naturalistes en 2017
- Objectif : actualisation des données de présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude
- Etudes et suivis par le service patrimoine naturel du Département au titre des ENS :
  - Marais des petits Vaux
    - Inventaire odonate avec le GRETIA
    - Inventaire avifaune nicheuse + observation sur Hivernants
    - Inventaire mammifères semi-aquatiques patrimoniaux (campagnol amphibie, crossope aquatique, (loutre) ...) ; mammifères terrestre et chiroptères
  - Rigoles du Boulet, Tanouarn, Landéhuan
    - Inventaire insectes saproxiliques patrimoniaux + Arbres à cavité
    - Inventaire botanique "espèces patrimoniales"





# Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

- Proposition d'ajustement du processus de concertation

**→ Des attentes de votre part?**

# Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

## □ Proposition de fonctionnement

### Septembre 2018 :

Rédaction du dossier scientifique et technique de justification pour la DREAL et la commission européenne



Information du comité de pilotage tout au long du processus de concertation

### 2018 :

- Validation potentielle de la proposition de périmètre par le copil
- consultation des collectivités concernées



### Janvier à décembre 2018 :

Groupes de travail par thématique (agricole, usagers, forestiers, collectivités)

Permanences en mairies, visites de terrain avec usagers, propriétaires...

Présentations en conseils





Question / remarques